



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUÉRET

Téléphone : 05 55 41 04 81

E-mail : snu23@snuipp.fr

Site : 23.snuipp.fr

A Guéret, le 6 février 2012

Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Creuse

Objet : interventions extérieures en sciences

Monsieur le Directeur Académique,

Dans le « courrier du jeudi » n°17 en date du 12 janvier 2012 dont vous trouverez l'extrait ci-dessous, vous proposiez aux enseignants du département des animations scientifiques itinérantes animées par « CCSTI Limousin ».

Animations scientifiques itinérantes

Récréa sciences propose toute l'année 2012 des animations scientifiques itinérantes pour les écoles et collèges de la région. Une animatrice intervient dans la classe pour présenter des ateliers scientifiques (chimie, physique, biologie, l'astronomie,...). Ces animations (dont la liste des thèmes est [en ligne sur le site de l'inspection académique](#)) sont adaptables aux différentes classes. Les enseignants peuvent choisir d'autres thèmes à aborder.

Nous avons été alertés par différents collègues qui ont sollicité la structure pour des animations et qui ont découvert à l'issue du cycle que ces animations étaient payantes : 24 euros l'heure d'intervention auxquels il faut ajouter les frais de déplacement de l'animatrice venant de Limoges pour chaque intervention.

Vous comprendrez notre étonnement de constater qu'une telle publicité soit faite autour d'interventions aussi coûteuses sans même en mentionner le caractère payant. Des écoles ayant fait appel en toute confiance à cet organisme se retrouvent en grande difficulté pour honorer des factures qui leur ont été présentées en fin de cycle d'intervention.

Cette publicité nous semble d'autant plus étonnante que nous avons dans le département des personnels compétents dans ces domaines affectés sur des supports dédiés co-financés par le Conseil Général mais dont on a amputé le temps d'intervention de 25%.

Nous vous demandons donc de bien vouloir alerter l'ensemble de nos collègues sur le caractère payant de ces interventions, de proposer une solution aux écoles concernées et de rendre, dans le cadre de la carte scolaire, toutes les capacités d'intervention aux EMALA.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, mes sincères salutations.

Le Secrétaire départemental

Fabrice COUEGNAS